



COMBATTRE ENSEMBLE LE VIH/SIDA PROGRAMME DE NOTRE FUTUR ENGAGEMENT



L'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) reconnaissent l'une comme l'autre l'incidence directe de la pandémie du VIH/SIDA sur le monde du travail. Cette déclaration commune exprime cette reconnaissance mutuelle, en engageant les membres de l'OIE et de la CISL, ainsi que les entreprises membres et les syndicats, où qu'ils se situent, à octroyer leur toute première priorité à ce problème. Il faut continuer à mobiliser les efforts pour combattre cette maladie et ses conséquences. Aucune complaisance n'est ici permise. Nous demandons également aux uns comme aux autres de travailler ensemble pour créer et maintenir l'élan nécessaire pour une action constructive.

Le VIH/SIDA a déjà dévasté de nombreux pays et communautés et il se propage rapidement dans d'autres. Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent reconnaître l'intérêt commun porté à cette question et doivent coopérer à la fois sur le lieu de travail et aux échelons national et international pour promouvoir une action efficace capable de traiter cette crise sans précédent qui frappe la santé publique. C'est le moins que l'on puisse faire.

Outre qu'il détruit des communautés et des familles, le VIH/SIDA sape le développement dans de nombreux pays, menaçant la survie de travailleurs et d'entreprises. Les efforts pour s'attaquer à la pandémie doivent donc se poursuivre avec la même intensité et doivent cibler de façon stratégique les pays et régions où son impact risque d'être le plus sévère.

Notre action à cet égard s'articulera autour du *Code de pratiques de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail*. Ce code est global : il couvre les domaines de l'éducation, de la prévention, de la formation, de l'assistance, des droits des travailleurs, les questions de discrimination, la santé et la sécurité au travail et de nombreux autres domaines. Il a été élaboré grâce à un consensus tripartite et la CISL et l'OIE ont joué un rôle important dans son adoption. Il constitue une bonne base pour des partenariats sur les lieux de travail et pour une action efficace sur le VIH/SIDA au-delà des lieux de travail.

Les exemples d'une coopération réussie entre employeurs et syndicats dans la lutte contre le VIH/SIDA ne manquent pas, particulièrement en Afrique. Du 7 au 9 avril 2003 par exemple, pour soutenir une telle coopération, l'Organisation régionale africaine de la CISL a organisé une conférence, avec l'entière et active participation de l'OIE, sur le thème « Les travailleurs et les employeurs unis dans leur lutte contre le VIH/SIDA. » L'OIE et la CISL sont convaincues que les employeurs et les syndicats, en unissant leurs efforts et en se fondant sur cette expérience tout en élargissant leur coopération en Afrique et partout dans le monde, peuvent accomplir beaucoup plus et parvenir à de meilleurs résultats ensemble que séparément.

Une stratégie pour faire aboutir nos efforts sera de cibler des groupes de la population dont le risque de contracter le virus est le plus élevé. Ces groupes cibles incluent les jeunes entre 15 et 24 ans, qui forment un sixième de la population mondiale mais qui représentent cependant la moitié de toutes les infections dues au VIH. La CISL et l'OIE continueront de mettre l'accent sur les jeunes et exhortent leurs membres nationaux respectifs à faire tout ce qui est

en leur pouvoir pour endiguer la propagation du VIH/SIDA chez les jeunes, en tant que l'une des clés pour contrôler la maladie.

Ce problème a également une importante dimension sexospécifique, en particulier chez les jeunes. En Afrique sub-saharienne par exemple, les jeunes femmes risquent cinq fois plus de contracter le VIH/SIDA que les jeunes hommes. En raison des effets économiques dévastateurs de la maladie, les personnes sont obligées d'adopter des stratégies de survie, ce qui contribue à ce cercle vicieux. Il y a de nombreux autres groupes à haut risque sur lesquels concentrer nos efforts, en particulier les travailleurs migrants.

La CISL travaille avec ses partenaires au sein du mouvement syndical international, les Fédérations syndicales internationales, qui représentent les syndicaux nationaux groupés par secteur et profession. Plusieurs de ces fédérations agissent déjà dans ce domaine, souvent conjointement avec des employeurs. Ce travail doit se développer et il se développera. La CISL travaille également avec ses affiliés nationaux et ses organisations régionales, en particulier en Afrique.

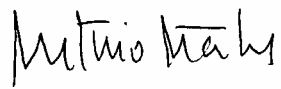
L'OIE agit en collaboration étroite avec plusieurs de ses organisations membres et elle intensifiera cette action. Sa récente publication avec l'ONUSIDA, intitulée «Manuel des employeurs sur le VIH/SIDA : Un guide pour l'action» vise à aider les employeurs en partageant les bonnes et les meilleures pratiques pour soutenir le code de pratiques de l'OIT. Ce guide étend également sa portée à d'autres associations internationales et régionales d'employeurs. L'Organisation régionale africaine de la CISL a elle aussi élaboré et un guide qu'elle utilise, intitulé «Un manuel de formation pour les délégués syndicaux sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail.»

Compte tenu de la nature du virus et de son incidence directe sur l'industrie, l'OIE et la CISL, à la fois sur une base indépendante et en collaboration, reconnaissent et soulignent l'importante valeur ajoutée d'une coopération travailleurs/employeurs pour combattre la propagation du virus. Outre l'intensification des efforts communs, notamment par des partenariats pour soutenir le développement durable, nous travaillerons en faveur d'une action tripartite efficace pour contribuer à apporter des solutions à toute une série de problèmes qui ne seront pas résolus simplement par une action sur le lieu de travail. Les deux approches sont essentielles et nécessaires d'urgence pour vaincre cette terrible maladie.

La CISL et l'OIE encourageront les gouvernements dans les pays en développement comme dans les pays développés à adopter un point de vue global à la fois quant aux causes des problèmes actuels et quant aux moyens les plus efficaces de les traiter. Cette approche globale devra se concentrer sur des systèmes de soins de santé et sur le développement de l'infrastructure, notamment sur l'éducation, le financement international pour aider les nations à subvenir à leurs besoins en soins de santé, et l'utilisation sans risque des meilleures pratiques de soins, notamment les médecines innovatrices, en particulier la recherche d'un vaccin contre le sida, qui offre en fin de compte le meilleur espoir de stopper et d'inverser la propagation de la pandémie.

Dans le cadre de leur engagement conjoint, la CISL et l'OIE exploreront les possibilités d'identifier et de développer des programmes d'action conjointe. Ces programmes seront menés à bien en partenariat avec les membres nationaux des deux organisations et chercheront à prendre appui sur les efforts effectués à ce jour et les initiatives prises jusqu'à présent sur le lieu de travail, tout en veillant sur le plan international à la fois à mettre davantage le

problème en lumière et à chercher à accroître les ressources disponibles pour combattre cette pandémie.



Antonio Peñalosa
Secrétaire général, OIE



Guy Ryder
Secrétaire général, CISL

12 mai 2003, Genève

L'OIE et la CISL sont les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives dans le monde. L'OIE représente 137 organisations nationales d'employeurs de 133 pays. La CISL compte 231 centrales syndicales nationales affiliées dans 150 pays représentant 158 millions de membres.

www.ioe-emp.org
www.icftu.org